



Info pratiques 2014-2015

SOMMAIRE

ANNEE 1	3
ANNEE 2	8
ANNEE 3	11
INSCRIPTION AUX EXAMENS.....	15
DEROULEMENT DES EXAMENS	15
LA MOBILITE INTERNATIONALE.....	16
LA QUALITE	17
HORAIRES.....	18
LES DATES IMPORTANTES.....	18
LES VACANCES SCOLAIRES	19
LES FORUMS	19
AU QUOTIDIEN.....	20
REPRESENTATION DES ELEVES	20
A QUI S'ADRESSER ?	21
ADRESSES E-MAIL.....	26
PLAN DE L'ECOLE.....	26
DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT.....	30
DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ECOLE D'INGENIEURS	34
DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ECOLE D'INGENIEURS	39



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 1

ANNEE 1

PROGRAMME

Ses objectifs sont :

- D'acquérir les connaissances de base (ou de les renforcer) dans chacun des grands domaines abordés
- De se constituer une première compétence dans la conception et le développement d'applications informatiques en vue du stage de fin d'année.

1ère Année - Section scientifique	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Semestre 1	226	61	91	60	0	14	30,0
Informatique	157	46	46	56		9	20,0
Algèbre de Boole	13	6	6			1	1,5
Architecture des ordinateurs	19	6	6	6		1	2,5
Bases système	2			2			
Système d'exploitation	21	6	6	8		1	2,5
Réseaux	7	4	2			1	1,0
Programmation orientée objet	56	12	14	28		2	7,5
SQL	18	5	5	6		2	2,5
Analyse et conception de systèmes d'information	21	7	7	6		1	2,5
Sciences de l'ingénieur	21	9	7	4		1	2,5
Électronique 1	21	9	7	4		1	2,5
Management et développement personnel	48	6	38			4	7,5
Comptabilité	20	6	12			2	2,5
Anglais (s1)	14		13			1	2,0
Langue vivante 2 (s1)	14		13			1	2,0
Engagement personnel et participatif							1,0
Semestre 2	245	52	98	40	39	16	30,0
Informatique	64	8	6	20	27	3	7,5
Java avancé	25	6	6	12		1	3,0
Développement de systèmes d'Information	39	2		8	27	2	4,5
Sciences de l'ingénieur	93	35	35	16		7	11,0
Mathématiques du signal	32	12	14	4		2	3,5
Probabilités et statistiques	26	12	12			2	3,0
Électronique 2	35	11	9	12		3	4,5
Management et développement personnel	88	9	57	4	12	6	11,5
Gestion économique et financière	15	5	9			1	2,0
Techniques de gestion de projet	13	4	4	4		1	1,5
Communication écrite	9		8			1	1,0
Communication orale	8		8				1,0
Culture internationale	13				12	1	2,0
Anglais (s2)	15		14			1	2,0
Langue vivante 2 (s2)	15		14			1	2,0
Projets & stages							
Stage en entreprise (8 semaines)							

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

Exam : Examen



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 1

1ère Année - Section technique	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Semestre 1	231	67	109	38	0	17	30,0
Informatique	81	24	18	34		5	10,0
Bases système	2			2			
Système d'exploitation	21	6	6	8		1	2,5
Java	19	6		12		1	2,5
SQL	18	5	5	6		2	2,5
Analyse et conception de systèmes d'information	21	7	7	6		1	2,5
Sciences de l'ingénieur	102	37	53	4		8	12,5
Mathématiques générales	42	19	20			3	5,0
Thermodynamique	12		11			1	1,5
Mécanique	8		7			1	1,0
Électricité	19	9	8			2	2,5
Électronique 1	21	9	7	4		1	2,5
Management et développement personnel	48	6	38			4	7,5
Comptabilité	20	6	12			2	2,5
Anglais (s1)	14		13			1	2,0
Langue vivante 2 (s1)	14		13			1	2,0
Engagement personnel et participatif							1,0
Semestre 2	245	52	98	40	39	16	30,0
Informatique	64	8	6	20	27	3	7,5
Java avancé	25	6	6	12		1	3,0
Développement de systèmes d'Information	39	2		8	27	2	4,5
Sciences de l'ingénieur	93	35	35	16		7	11,0
Mathématiques du signal	32	12	14	4		2	3,5
Probabilités et statistiques	26	12	12			2	3,0
Électronique 2	35	11	9	12		3	4,5
Management et développement personnel	88	9	57	4	12	6	11,5
Gestion économique et financière	15	5	9			1	2,0
Techniques de gestion de projet	13	4	4	4		1	1,5
Communication écrite	9		8			1	1,0
Communication orale	8		8				1,0
Culture internationale	13				12	1	2,0
Anglais (s2)	15		14			1	2,0
Langue vivante 2 (s2)	15		14			1	2,0
Projets & stages							
Stage en entreprise (8 semaines)							

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

Exam : Examen



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 1

1ère Année - Section licence	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Semestre 1	216	57	93	54	0	12	30,0
Informatique licence	83	24	36	20		3	12,0
Parallélisme	21	6	9	5		1	3,0
Génie logiciel	21	6	9	5		1	3,0
Analyse Orientée Objet	41	12	18	10		1	6,0
Informatique	64	18	12	30		4	8,0
Java	25	6		18		1	3,0
SQL	18	5	5	6		2	2,5
Analyse et conception de systèmes d'information	21	7	7	6		1	2,5
Sciences de l'ingénieur	21	9	7	4		1	2,5
Électronique 1	21	9	7	4		1	2,5
Management et développement personnel	48	6	38			4	7,5
Comptabilité	20	6	12			2	2,5
Anglais (s1)	14		13			1	2,0
Langue vivante 2 (s1)	14		13			1	2,0
Engagement personnel et participatif							1,0
Semestre 2	262	56	110	30	52	14	34,5
Informatique licence	81	12	18	10	40	1	12,0
Algorithmique 4	41	12	18	10		1	6,0
Conception d'application informatique	40				40		6,0
Sciences de l'ingénieur	93	35	35	16		7	11,0
Mathématiques du signal	32	12	14	4		2	3,5
Probabilités et statistiques	26	12	12			2	3,0
Électronique 2	35	11	9	12		3	4,5
Management et développement personnel	88	9	57	4	12	6	11,5
Gestion économique et financière	15	5	9			1	2,0
Techniques de gestion de projet	13	4	4	4		1	1,5
Communication écrite	9		8			1	1,0
Communication orale	8		8				1,0
Culture internationale	13				12	1	2,0
Anglais (s2)	15		14			1	2,0
Langue vivante 2 (s2)	15		14			1	2,0
Projets & stages							
Stage en entreprise (8 semaines)							

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

Exam : Examen



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 1

1ère Année - Section par apprentissage	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Semestre 2	360	99	150	66	16	29	60,0
Informatique	104	30	24	44		6	13,0
Système d'exploitation	21	6	6	8		1	2,5
Java	19	6		12		1	2,5
Java avancé	25	6	6	12		1	3,0
SQL	18	5	5	6		2	2,5
Analyse et conception de systèmes d'information	21	7	7	6		1	2,5
Sciences de l'ingénieur	151	57	65	18		11	17,5
Mathématiques générales	29	13	14			2	3,5
Mathématiques du signal	32	12	14	4		2	3,5
Probabilités et statistiques	26	12	12			2	3,0
Thermodynamique	10		9			1	1,5
Électronique	54	20	16	14		4	6,0
Management et développement personnel	85	12	61	4		8	11,5
Comptabilité	8	3	4			1	1,0
Gestion économique et financière	15	5	9			1	2,0
Techniques de gestion de projet	13	4	4	4		1	1,5
Communication	9		8			1	1,0
Anglais	21		19			2	2,5
Langue vivante 2	19		17			2	2,5
Engagement personnel et participatif							1,0
Missions en entreprise	20				16	4	18,0
Mission n°1 (7 semaines)	5				4	1	4,0
Mission n°2 (7 semaines)	5				4	1	4,0
Mission n°3 (7 semaines)	5				4	1	4,0
Mission n°4 (11 semaines)	5				4	1	6,0

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

Exam : Examen



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 1

TRAVAUX DE RECHERCHE

Les travaux de recherche (TR) sont une activité au cours de laquelle les élèves doivent :

- effectuer des recherches bibliographiques
- présenter le TR sous forme d'un exposé oral.

Le TR de 1ère année porte obligatoirement sur le domaine international.

Le travail doit s'appuyer sur au moins un ouvrage.

Les TR sont réalisés par binômes. Ils donnent lieu à 1 note.

STAGE

Le stage de fin de 1^{ère} année dure au minimum 8 semaines et peut débuter dès la fin des cours.

Il a pour objectif de découvrir le monde de l'entreprise.

Pendant le stage, l'élève est encadré dans l'entreprise par son tuteur et à distance par un enseignant de 3iL.

Le stage est recommandé pour les étudiants ayant déjà effectué un stage au cours de leur cursus précédent (DUT – BTS) et obligatoire pour les autres.

La convention de stage doit impérativement être établie avant le 10 juillet 2015.



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 2

ANNEE 2

PROGRAMME

Ses objectifs sont :

- D'obtenir un bon niveau de technicité dans les domaines du système, des réseaux et des bases de données
- D'avoir une ouverture plus large vers l'entreprise
- D'approfondir les connaissances générales acquises au cours de la 1^{ère} année.

2ème Année - Section par apprentissage	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Semestre 2	360	95	79	114	48	24	60,0
Génie logiciel	76	25	11	36		4	11,0
Analyse orientée objets	15	7	7			1	2,5
Langage C	20	7		12		1	2,5
Bases de données	18	3	4	10		1	3,0
Développement Web	23	8		14		1	3,0
Systèmes et réseaux	79	24	14	36		5	9,5
Programmation système	25	6	8	10		1	3,0
Unix	12	4		6		2	1,5
Réseaux - normes et protocoles	22	8	3	10		1	2,5
Réseaux : mise en oeuvre	20	6	3	10		1	2,5
Sciences de l'ingénieur	113	38	28	40		7	15,0
Analyse numérique	25	6		18		1	3,5
Programmation linéaire	15	5	5	4		1	2,0
Théorie des graphes	17	5	5	6		1	2,0
Modélisation & analyse des systèmes	15	5	5	4		1	2,0
Traitement du signal	27	12	9	4		2	3,5
Modulation	14	5	4	4		1	2,0
Management et développement personnel	37	8	26			3	6,0
Conduite de projet	14	8	5			1	2,0
Anglais	23		21			2	3,0
Engagement personnel et participatif							1,0
Projets	37			2	34	1	4,5
Projet	37			2	34	1	4,5
Missions en entreprise	18				14	4	14,0
Mission n°5 (7 semaines)	5				4	1	4,0
Mission n°6 (7 semaines)	5				4	1	4,0
Mission n°7 (7 semaines)	5				4	1	4,0
Travail de recherche en gestion	3				2	1	2,0

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

Exam : Examen



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 2

2ème Année - Section classique	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Semestre 1	225	52	57	58	44	14	30,0
Informatique	104	26	14	32	26	6	12,0
Analyse orientée objets	19	7	7	4		1	2,5
Bases de données	32	3	4	10	13	2	3,5
Développement Web	31	8		8	13	2	3,5
Réseaux - normes et protocoles	22	8	3	10		1	2,5
Sciences de l'ingénieur	66	23	14	26		3	9,0
Analyse numérique	25	6		18		1	3,5
Programmation linéaire	14	5	5	4		2	2,0
Traitement du signal	27	12	9	4		2	3,5
Management et développement personnel	36	3	29			4	7,0
Marketing et écoute client	7	3	3			1	1,0
Anglais (s1)	14		13			1	2,0
Langue vivante 2 (s1)	14		13			1	2,0
Culture internationale	1					1	1,0
Engagement personnel et participatif							1,0
Projets & stages	19				18	1	2,0
Travail de recherche	19				18	1	2,0
Semestre 2	256	59	75	56	50	16	30,0
Informatique	77	23	11	38		5	9,5
Langage C	20	7		12		1	2,5
Programmation système	25	6	8	10		1	3,0
Unix	12	4		6		2	1,5
Réseaux : mise en œuvre	20	6	3	10		1	2,5
Sciences de l'ingénieur	63	23	20	16		4	8,0
Théorie des graphes	17	5	5	6		1	2,0
Modélisation & analyse des systèmes	15	5	5	4		1	2,0
Propagation	17	8	6	2		1	2,0
Modulation	14	5	4	4		1	2,0
Management et développement personnel	62	13	44			5	8,0
Gestion prévisionnelle	17	5	11			1	2,0
Conduite de projet	14	8	5			1	2,0
Anglais (s2)	16		14			2	2,0
Langue vivante 2 (s2)	15		14			1	2,0
Projets & stages	54			2	50	2	4,5
Projet	53			2	50	1	4,5
Stage en entreprise (8 semaines)	1					1	

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

Exam : Examen



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 2

TRAVAUX DE RECHERCHE

Les travaux de recherche (TR) sont une activité au cours de laquelle les élèves doivent :

- effectuer des recherches
- présenter le TR sous forme d'un exposé oral.

Le TR de 2^{ème} année porte sur un domaine technique.

Le TR est réalisé par binômes. Il donne lieu à 1 note.

TOEIC

En fin de 2^{ème} année les élèves passent le TOEIC. Dans le cas où ils n'obtiennent pas le nombre de points suffisant ils doivent le passer à nouveau en 3^{ème} année.

STAGE

Le stage de fin de 2^{ème} année dure au minimum 8 semaines et peut débuter dès la fin des cours.

Son objectif est la mise en pratique d'au moins un des enseignements principaux de la 2^{ème} année (Bases de données, réseaux, développement Web, gestion de production).

L'élève devra donc impérativement être encadré par un professionnel de l'informatique et il est souhaitable que le stage se déroule au sein du service informatique de l'entreprise.

Il est recommandé aux élèves de rechercher des lieux de stage variés au cours de leur scolarité. Il n'est pas permis d'effectuer les 3 stages du cursus dans la même entreprise.

Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance.

Le stage est obligatoire et fait partie intégrante de la 2^{ème} année.

La convention de stage doit impérativement être établie avant le 10 juillet 2015.



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 3

ANNEE 3

PROGRAMME

Ses objectifs sont :

- D'aborder quelques sujets relevant de l'état de l'art de la profession
- De préparer son entrée dans la vie professionnelle selon 3 axes :
 - Préparation au rôle de cadre
 - Choix d'un profil professionnel dans le cadre des modules
 - Mise en situation réelle lors du stage de fin d'études.

3ème Année - Section par apprentissage	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
	320	xx	xx	xx	110	18	60,0
Tronc commun	85	32	46			7	11,0
Sécurité informatique	8	7				1	1,0
Système d'Information d'Entreprise	8	7				1	1,0
Carrière de l'ingénieur	9	8				1	1,0
Qualité	9	4	4			1	1,0
Droit	18	6	11			1	2,0
Conduite de réunion	8		8				1,0
Préparation au recrutement	9		9				1,0
Anglais	16		14			2	2,0
Engagement personnel et participatif							1,0
Modules optionnels	90	xx	xx	xx		6	12,0
Module 1	45	xx	xx	xx		3	6,0
Module 2	45	xx	xx	xx		3	6,0
Management	31	6	24		1	4	4,0
Management du Système d'Information	18	6	12				2,0
Management de proximité et Res. Humaines	13		12		1		2,0
Projets	110				109	1	7,0
Projet	110				109	1	7,0
Missions en entreprise	4					4	26,0
Mission n°8 (26 semaines)	4					4	26,0

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

DS : Devoirs surveillés



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 3

3ème Année – Section classique	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Semestre 1	244	xx	xx	xx	68	14	30,0
Tronc commun	85	32	46			7	11,0
Sécurité informatique	8	7				1	1,0
Système d'Information d'Entreprise	8	7				1	1,0
Carrière de l'ingénieur	9	8				1	1,0
Qualité	9	4	4			1	1,0
Droit	18	6	11			1	2,0
Conduite de réunion	8		8				1,0
Préparation au recrutement	9		9				1,0
Anglais	16		14			2	2,0
Engagement personnel et participatif							1,0
Projets & stages	69				68	1	7,0
Projet	69				68	1	7,0
Modules optionnels	90	xx	xx	xx		6	12,0
Module 1	45	xx	xx	xx		3	6,0
Module 2	45	xx	xx	xx		3	6,0
Semestre 2	1	0	0	0	0	1	30,0
Projets & stages	1					1	30,0
Stage de fin d'études (24 semaines)	1					1	30,0

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

DS : Devoirs surveillés



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 3

3ème Année – Modules optionnels	Volumes (en séances)						Crédits ECTS
	Total	Cours	TD	TP	Projet	Exam	
Module réseaux avancés	45	26	0	16	0	3	6,0
Réseaux avancés : Les fondements	13	6		6		1	1,5
Réseaux d'opérateurs	9	6		2		1	1,0
Réseaux d'accès à Internet	13	8		4		1	1,5
Multimédia	6	4		2			1,5
Virtualisation	4	2		2			0,5
Module robotique et systèmes embarqués	46	13	8	22	0	3	6,0
Robotique mobile	15	2		12		1	2,0
Systèmes embarqués	14	3		10		1	2,0
Intelligence artificielle	17	8	8			1	2,0
Module sécurité informatique	45	20	2	20	0	3	6,0
Sécurité des systèmes	13	4		8		1	2,0
Sécurité des réseaux	16	7		8		1	2,0
Cryptographie	16	9	2	4		1	2,0
Module développement orienté objets	46	13	0	30	0	3	6,0
Outils de génie logiciel pour Java	11	2		8		1	1,5
Développement Web en Java	16	5		10		1	2,0
Serveurs d'applications Java EE	19	6		12		1	2,5
Module développement web	45	16	0	26	0	3	6,0
Gestion des services Internet	15	6		8		1	2,0
Frameworks	17	6		10		1	2,0
Technologies du web et des mobiles	13	4		8		1	2,0
Module dév. d'interfaces graphiques	46	13	0	30	0	3	6,0
Développement d'Interfaces Graphiques	16	5		10		1	2,0
Développement .Net	15	4		10		1	2,0
Développement 3D	15	4		10		1	2,0

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

DS : Devoirs surveillés



L'ENSEIGNEMENT

ANNEE 3

TOEIC

L'examen TOEIC aura lieu au cours du premier semestre (date prévisionnelle janvier 2015).

STAGE

Le stage de fin d'études dure 24 semaines au minimum et se déroule au cours du second semestre.

Ses objectifs sont les suivants :

- Réaliser un travail d'ingénieur
- Assumer la responsabilité d'une mission confiée par l'entreprise :
 - Au niveau technique
 - En ce qui concerne son pilotage (aspect conduite de projet).

Au cours du stage l'élève doit impérativement être encadré par un ingénieur ou une personne de qualification équivalente.

Si l'élève a effectué ses deux stages précédents dans la même entreprise, il doit obligatoirement effectuer son stage de 3^{ème} année dans une entreprise différente.

Le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance devant un jury de professionnels.

Les élèves de 3^{ème} année, avant leur départ en stage doivent communiquer leur changement d'adresse au secrétariat ainsi que la durée de ce changement (durée du stage ou définitif).



L'ENSEIGNEMENT

INSCRIPTION AUX EXAMENS

A l'exception de la session 1 en cours d'année, l'élève doit s'inscrire à toute autre session en complétant le formulaire disponible sur l'espace élèves (<http://elevens.3il.fr/>) et en s'acquittant des droits afférents.
L'inscription se fait auprès d'Estelle PARRONDO, bureau 21. (05 55 31 67 37 – parrondo@3il.fr)

DÉROULEMENT DES EXAMENS

Arriver 10 minutes avant le début de l'épreuve.

DANS LA SALLE D'EXAMEN

- Respect des horaires. **Un élève en retard de sera pas autorisé à entrer dans la salle.**
- Respect des places attribuées, les uns derrière les autres. Le plan est affiché dans la salle et sur les panneaux d'affichage.
- Les téléphones portables doivent être éteints et dans les sacs (**en aucun cas ils ne peuvent servir de montre ou de calculatrice**).
- Les sacs doivent être placés le long du mur.
- Les vêtements doivent être accrochés aux patères (pas de vêtement à côté des élèves (dossiers, chaises, tables)).
- Les trousse doivent être dans les sacs. Prendre simplement les stylos, gomme, crayons, règle, effaceur.
- Avoir ses "outils". Il est interdit d'emprunter à son voisin.
- Mettre son nom et son groupe sur la copie et vérifier le nombre de pages de l'exemplaire du sujet.
- Rien ne doit être posé sur la table qui sépare 2 élèves. L'espace doit rester vide.
- Il est interdit de sortir pendant la durée de l'épreuve. Un élève qui souhaite quitter la salle quelle qu'en soit la raison, doit au préalable rendre sa copie au surveillant, ce qui marque pour lui la fin de l'épreuve.
- Respecter la durée de l'épreuve. Rendre sa copie lorsque le surveillant le demande. En cas de refus de remettre sa copie et si le surveillant quitte la salle la note zéro sera automatiquement attribuée.
- Un élève, pour lequel un non-respect des consignes d'examen (DS, TP, CP, rapport ...) a été constaté ne pourra plus bénéficier ni de la compensation, ni de l'attribution de bonus pour toutes les matières et ce, pour la durée de l'année scolaire en cours. En cas de récidive, pour pouvoir assister aux enseignements et passer les épreuves d'examens suivantes, l'élève devra s'acquitter d'une amende de 150€ au profit du Fonds Social Etudiant.



L'ENSEIGNEMENT

LA MOBILITE INTERNATIONALE

Le règlement pédagogique de 3iL rend le séjour à l'étranger obligatoire pour tous les élèves ayant effectué une scolarité en France, avant d'intégrer 3iL.

D'une durée minimale de 12 semaines, il peut se réaliser sous plusieurs formes, selon la formule qui convient le mieux à l'élève. L'élève peut cumuler plusieurs types de mobilité au cours de son cursus à 3iL.

Les mobilités possibles :

- Le job d'été
- Le stage en entreprise
- Le séjour linguistique, notamment via notre partenaire à Dublin (Dublin City University)
- Le séjour académique

Les meilleurs étudiants ont aussi la possibilité de candidater à une école partenaire, via notre service international, en vue de poursuivre des études au Québec et obtenir un double diplôme (diplôme école partenaire + diplôme 3iL) :

- DESS en informatique à l'Université du Québec à Chicoutimi
- DESS en Gestion de Projets à l'Université du Québec à Chicoutimi
- Maîtrise en informatique à l'Université du Québec à Chicoutimi
- Maîtrise en informatique, concentration Jeux vidéo à l'Université du Québec à Chicoutimi
- Maîtrise en Génie concentration Technologies de l'Information à l'Ecole de Technologie Supérieure de Montréal (profil professionnel ou recherche)
- Maîtrise en Génie, concentration Réseaux de Télécommunications à l'Ecole de Technologie Supérieure de Montréal (profil professionnel ou recherche)
- Maîtrise en Génie logiciel (profil professionnel ou recherche)

Lors de la mobilité académique, en cas de non validation des matières stipulées dans le contrat d'études, l'élève peut :

- soit passer une session 2 dans l'Université d'accueil,
- soit suivre l'enseignement et passer les examens des matières proposées par 3iL. Dans ce cas, il s'agit d'une réinscription pour laquelle l'élève devra régler les frais de scolarité correspondants.

Toute mobilité, pour être effective et comptabilisée en vue de la diplomation, devra être justifiée par l'étudiant lui-même :

- Le job d'été => copie du contrat de travail ou attestation signée par l'employeur
- Le stage en entreprise => copie de la convention de stage
- Le séjour linguistique, notamment via notre partenaire à Dublin (Dublin City University) => certificat de participation au programme
- Le séjour académique => attestation de présence (cas des mobilités Erasmus) ou bulletins de notes de l'université partenaire

Les justificatifs devront être remis à M. Christian DESVALOIS ou Mme Odile DUVALET.



L'ENSEIGNEMENT

LA QUALITE

Veille

Rester attentifs aux évolutions des métiers et emplois des ingénieurs et cadres dans les domaines de spécialités dans lesquels 3iL forme ses diplômés ainsi qu'aux évolutions des orientations de la CTI, de la CNCP et des instances d'évaluation auxquelles 3iL est soumise.

Veiller sur l'employabilité des diplômés, par des enquêtes régulières sur leur devenir et sur l'évolution des emplois.

Informer les candidats, les étudiants et les parties prenantes de 3iL sur

Les métiers et emplois auxquels les élèves seront préparés dans notre école, les modalités d'accès, d'accueil et de séjour durant les études, et les connaissances et compétences qui seront acquises par les diplômés.

La reconnaissance de l'école et les relations et partenariats tissés entre 3iL et son environnement industriel et institutionnel. Les ouvertures à l'international, à la recherche et l'insertion professionnelle.

Développer l'apprentissage

La formation par apprentissage est une occasion sans pareil de mettre les ingénieurs en activité (maîtres d'apprentissage) en situation de partage d'expérience avec les enseignants autour de cas concrets rencontrés et traités par l'apprenti en mission.

Ouverture à l'international

Mobilité sortante : 3iL s'engage à favoriser la mobilité internationale des étudiants et des apprentis et s'organise pour que 100% des élèves effectuent au moins un séjour de 3 mois à l'étranger.

Mobilité entrante : 3iL s'engage à intégrer une part importante d'étrangers parmi ses élèves et atteindre 33% des effectifs.

Mobilité des enseignants : 3iL s'engage à favoriser la mobilité des enseignants en créant les conditions favorables de cette mobilité

En tant qu'élève, vous êtes invité à signaler tout incident pouvant influer sur la qualité de l'enseignement en envoyant un mail à l'adresse suivante : incident@3il.fr.

A titre d'exemple, ce peut être l'absence d'un enseignant dont le secrétariat n'aurait pas eu connaissance. Pour tout autre type d'incident, vous devez en informer votre coordinateur pédagogique qui l'enregistrera. Les incidents sont ensuite traités dans le cadre du Système de Management de la Qualité de 3iL.

La recherche

3iL soutient la recherche universitaire et technologique à 3iL par des recrutements d'enseignants chercheurs associés à l'université. La plate-forme de 3iL est également un outil de développement de compétences vers les PME régionales.

Position de leadership dans l'ingénierie pédagogique.

La diffusion de la culture scientifique et technique passe aussi par l'ingénierie pédagogique dans le cadre de notre développement extérieur. Les deux réseaux 3iL et Cs2i pilotés par 3iL visent à déployer nos programmes pédagogiques en France et à l'étranger.

Engagement dans la qualité.

Le projet pédagogique orienté compétence d'une part et niveau d'exigence d'autre part est décliné par grands domaines de la formation et par dominantes d'approfondissement. Il précise les capacités intellectuelles, théoriques et pratiques, et les objectifs correspondants à atteindre à l'issue des formations organisées par 3iL.

Les objectifs pédagogiques sont classés par niveaux d'exigences et les évaluations des enseignements font références à ces niveaux d'exigences. Les objectifs globaux le programme général et le règlement pédagogique constituent le référentiel de formation.

La mesure des objectifs et des exigences constitue le référentiel de certification.

L'ensemble de ces référentiels est communiqué à chaque acteur de la communauté de 3iL.

Le système est revu en comités qui collationnent l'ensemble des évaluations et dressent le bilan global, comparant les évaluations aux objectifs initiaux et proposent les adaptations et évolutions nécessaires au système. Le comité de direction prend les mesures nécessaires pour maintenir la qualité au niveau optimal.

Ali Mankar Bennis, Directeur Général 3iL

(Établissement certifié norme ISO 9001 v2008)



LA VIE PRATIQUE

HORAIRES

ENSEIGNEMENT

08H30 - 10H00	10H30 - 12H00
13H30 – 15h00	15H15 – 16H45
	17H00 – 18H30

SCOLARITE

Du lundi au jeudi	08H15-08H30	10H00-10H30	15H00-15H15	16h45-17h00
Vendredi	08H15-08H30	10H00-10H30	15H00-15H15	

LES DATES IMPORTANTES

	1 ^{ERE} ANNEE	2 ^{EME} ANNEE	3 ^{EME} ANNEE
Jury semestre 1 session1	12 mars 2015	13 mars 2012	06 mars 2015
Examen semestre 1 session 2	Du 04 au 07 mai 2015	Du 04 au 07 mai 2015	Du 04 au 07 mai 2015
Jury semestre 1 session 2	16 juin 2015	17 juin 2015	12 juin 2015
Jury semestre 2 session 1	16 juin 2015	17 juin 2015	
Jury Apprentis	06 juillet 2015	06 juillet 2015	
Examen semestre 2 session 2	Du 24 au 28 août 2015	Du 24 au 28 août 2015	
Jury semestre 2 session 2	08 septembre 2015	08 septembre 2015	
Soutenances de fin d 'études 1			septembre 2015
Jury de fin d'études Apprentis			05 septembre 2015
Jury de fin d'études 1			septembre 2015
Soutenances de fin d 'études 2			novembre 2015
Jury de fin d'études 2			novembre 2015

Les dates de jury sont prévisionnelles et peuvent donc être modifiées.



LA VIE PRATIQUE

LES VACANCES SCOLAIRES

1^{ERE} ANNEE

- ↳ Du samedi 25/10/2014 au dimanche 02/11/2014.
- ↳ Du samedi 20/12/2014 au dimanche 04/01/2015.
- ↳ Du samedi 21/02/2015 au dimanche 01/03/2015.
- ↳ Du samedi 25/04/2015 au dimanche 10/05/2015. (La semaine du 04 au 07 mai 2015 est consacrée aux examens de la session 2 du semestre 1)

Les cours se terminent le vendredi 22 mai 2015 pour la filière classique et le vendredi 19 juin 2014 pour la filière par apprentissage.

2^{EME} ANNEE

- ↳ Du samedi 25/10/2014 au dimanche 02/11/2014.
- ↳ Du samedi 20/12/2014 au dimanche 04/01/2015.
- ↳ Du samedi 21/02/2015 au dimanche 01/03/2015.
- ↳ Du samedi 25/04/2015 au dimanche 10/05/2015. (La semaine du 04 au 07 mai 2015 est consacrée aux examens de la session 2 du semestre 1)

Les cours se terminent le vendredi 22 mai 2015 pour la filière classique et le vendredi 29 mai 2014 pour la filière par apprentissage.

3^{EME} ANNEE

- ↳ Du samedi 25/10/2014 au dimanche 02/11/2014.
- ↳ Du samedi 20/12/2014 au dimanche 04/01/2015.

Les cours se terminent le vendredi 16 janvier 2015 pour la filière classique et le vendredi 30 janvier 2015 pour la filière par apprentissage.

Le Secrétariat Général et la Scolarité sont fermés du 10 juillet au 16 août 2015.

LES FORUMS

Votre établissement d'enseignement supérieur précédent organise au cours de l'année scolaire un forum d'informations pour ses élèves. Vous pouvez y représenter 3iL. Vous pouvez par ailleurs aller présenter l'école sur des salons nationaux, des lycées ou des universités ... Une liste des forums et salons programmés est disponible dans le classeur d'appel. Vous pouvez aussi contacter Mme MIGAUD (bureau 318) à l'adresse migaud@3il.fr.



LA VIE PRATIQUE

AU QUOTIDIEN

CARTE PHOTOCOPIE

Des cartes de photocopies sont en vente au secrétariat de la scolarité au prix de 6,00 € (108 photocopies). Elles sont rechargeables au prix de 5,00 €.

CALCULATRICE

Chaque élève doit disposer d'une calculatrice non programmable.

BOITE AUX LETTRES SCOLARITE

Il est recommandé d'utiliser la boîte aux lettres, pour tout document administratif ne nécessitant pas une réponse immédiate (attestation, remise de chèque ...).

CASIER DES ELEVES

Chaque promotion dispose d'un casier dans le hall, dans lequel pourra être déposé tout document destiné à chacun (courrier, copies...).

CASIER DES PROFESSEURS

Les enseignants disposent d'un casier au niveau 2 dans lequel devra être déposé tout document à rendre (compte rendu de TP...).

ACCES AUX SALLES INFORMATIQUES

1 ou 2 salles sont en libre-service jusqu'à 20H00 du lundi au jeudi, et jusqu'à 17H00 le vendredi.

REPRESENTATION DES ELEVES

LES DELEGUES

Chaque année les groupes de TD élisent un délégué et un suppléant. Cette élection est organisée par le coordinateur en début d'année scolaire.

Le rôle du délégué est avant tout d'être le porte-parole du groupe. Il sert donc d'intermédiaire entre le groupe et le coordinateur ou la scolarité. Périodiquement le coordinateur réunit les délégués de chaque promotion pour faire le point. Les délégués ont également la charge de la feuille d'appel.

Les délégués peuvent bénéficier d'un bonus applicable sur la moyenne des contrôles de connaissances.



LA VIE PRATIQUE

A QUI S'ADRESSER ?

AU COORDINATEUR PEDAGOGIQUE:

- au quotidien pour tout problème collectif
- pour tout renseignement
- pour tout problème personnel qui affecte la vie scolaire
- pour la validation du sujet de stage

A LA SCOLARITE :

- pour signaler et justifier les absences
- pour tout papier administratif
- pour le règlement des frais de scolarité
- pour l'achat des cartes de photocopies

Secrétaire Scolarité **Sandrine Da Graça** – 05 55 31 67 29 – scol@3il.fr – bureau 20

A L'ÉQUIPEMENT :

- pour signaler tout problème matériel ou logiciel dans une salle informatique, envoyer un mail à logistique@3il.fr.

Administrateurs système :

Philippe NANEIX – 05 55 31 67 89	bureau 209	}
Mustapha OULAD MOUSSA – 05 55 31 67 85	bureau 213	

sysadmin@3il.fr

AU CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

- pour toute question relative à la mobilité internationale (séjours linguistiques, académiques, stage, double diplôme, ...).

Annabelle DUMONTHEIL – 05 55 31 67 62 – dumontheil@3il.fr bureau 315

AU CHARGE DE LA COMMUNICATION ET DU RECRUTEMENT

- pour la promotion de 3iL lors de salons, forums et visites d'établissements.

Sylvie MIGAUD – 05 55 31 67 03 – migaud@3il.fr bureau 318

AUX PROFESSEURS :

- pour clarifier certains points vus en cours, en TD ou en TP.



LA VIE PRATIQUE

VOS INTERLOCUTEURS à 3iL

Direction Générale, Communication et Relations internationales

Ali MANKAR BENNIS	Directeur Général
Carinne MAZEROLAS	Assistante de direction – Référent Qualité
Dominique BAILLARGEAT	Directrice développement extérieur groupe 3iL
Annabelle DUMONTHEIL	Chargée des relations internationales
Aurélie LE GALLOUDEC	Chargée de la communication et du recrutement
Sylvie MIGAUD	Chargée de la communication et du recrutement
Mélanie PLISSON	Responsable de la communication et du recrutement
Dominique TERRADE	Responsable du développement de la formation diplômante - VAE

Secrétariat Général

Odile DUVALET	Secrétaire Générale
Christian DESVALOIS	Gestion des TR
Sandrine Da GRAÇA	Secrétaire scolarité 3iL et cs2i
Raymonde BESSE	Chargée de l'emploi du temps
Estelle PARRONDO	Assistante pédagogique

Direction des Études

Emmanuel AMBLARD	Directeur des Études
------------------------	----------------------

La coordination des domaines

Christophe DUROUSSEAU	Sciences de l'ingénieur
Odile DUVALET	Management et développement personnel
Philippe NANEIX	Systèmes et réseaux
William RUCHAUD	Génie logiciel

La coordination des modules de 3^{ème} année

Emmanuel AMBLARD	Développement orienté objet
David CARSENAT	Robotique et systèmes embarqués
Benjamin CHERVY	Sécurité Informatique
.....	Développement interface graphique
Abdelhadi MIFDAL	Réseaux avancés
William RUCHAUD	Développement web

Ressources internes

Philippe NANEIX	Administrateur Système
Mustapha OULAD-MOUSSA	Administrateur Système



LA VIE PRATIQUE

Plate-forme technologique

Benjamin CHERVYDirection Lr2i
Hervé GAUDINEnseignant
William RUCHAUDEnseignant

Recherche scientifique

David CARSENATResponsable du pôle Recherche
Fethi BELABELLIEnseignant chercheur
Christophe DUROUSSEAUEnseignant chercheur
Kamel FRIGUIEnseignant chercheur
Abdelhadi MIFDALEnseignant chercheur
Moctar MOUHAMADOUEnseignant chercheur

Apprentissage

Christian DESVALOISCoordinateur apprentissage 3iL et Cs2i
Françoise PACAILLEAssistante

Cs2i Centre de Limoges

Catherine GRANETDirectrice des Etudes

Isfogep

Michel CHARBONNIERDirecteur délégué
Sandrine FRANCOISResponsable pédagogique
Dominique COULAUDAssistante pédagogique



LA VIE PRATIQUE

LES ENSEIGNANTS

AMBLARD Emmanuel	Serveurs d'application Java EE; Outils de génie logiciel pour Java; Java; Théorie des graphes
ANDRIEU Anne-Laure	Qualité
BAILLARGEAT Dominique	Electronique; Modulation; Propagation; Mathématiques; Signal
BELABDELLI Fethi	Systèmes d'exploitation; Programmation système ; Développement Web en Java; Langage C
BILA Stéphane	Modulation
BINET Martine	Communication orale; Conduite de réunion
BOIS Henri	Sécurité informatique
BOUBY Claude	Analyse orientée objet ; Analyse et conception de systèmes d'information ; SQL
CARSENAT David	Algèbre e Boole; Réseaux; Réseaux d'accès à internet ; Analyse numérique; Mathématiques du signal; Intelligence artificielle
CHAMPAGNE Sébastien	Java
CHARBONNIER Michel	Management de proximité et ressources humaines
CHERVY Benjamin	Sécurité informatique; Systèmes embarqués; Développement d'interfaces graphiques; Développement .Net; Système d'information d'entreprise
CHIRON David	Multimédia
CLAVIER Christophe	Cryptographie
DELACHAIR Benoît	Unix
DESVALOIS Christian	Électricité; Électronique
DUMONTHEIL Annabelle	Culture internationale
DUROUSSEAU Christophe	Mathématiques du signal; Programmation linéaire; Intelligence artificielle
DUSSOUCHAUD Michel	Management du système d'information
DUVALET Odile	Gestion; Droit
EL YAMANI Aziz	Comptabilité ; Gestion
ESTEVE Michel	Conduite de projet; Techniques de gestion de projet
FABRE Nicolas	Frameworks
FLORES Ricardo	Anglais; Espagnol
FRANCOIS Sandrine	Management de proximité et ressources humaines
FRETUN Irène	Communication écrite et orale; Préparation au recrutement
FRIGUI Kamel	Mécanique; Electronique ; Traitement du signal; Modulation ; Programmation linéaire, Intelligence artificielle
GAUDIN Hervé	Programmation orientée objet ; Java avancé; Thermodynamique; Robotique mobile; Développement .Net; Développement 3D



LA VIE PRATIQUE

GRANET Catherine	Bases de données; Administration des bases de données; SQL
GRASSET Jérôme	Analyse orientée objet; Bases de données
GUERY Bernard	Communication orale; Conduite de réunion
JARDRY Catherine	Anglais
LARION Thierry	Carrière de l'ingénieur; Probabilités et statistiques;
LAUWERS Audrey	Droit
LE SAUX Freddy	Carrière de l'ingénieur
LEGROS Silvia	Espagnol
MALAURIE Martial	Carrière de l'ingénieur
MARTY Antoine	Français langue étrangère
MASCRET Maryse	Analyse, conception et développement de systèmes d'information ; SQL
MIFDAL Abdelhadi	Réseaux ; Réseaux d'accès à internet;
MOUHAMADOU Moctar	Architecture des ordinateurs; Analyse numérique; Modélisation ; Propagation; Réseaux; Intelligence artificielle, Probabilités et statistiques
NANEIX Philippe	Sécurité des réseaux ; Gestion des services Internet ;
NECER Djahida	Mathématiques
OULAD MOUSSA Mustapha	Systèmes d'exploitation; Virtualisation, Systèmes embarqués
PAVER Lynne	Anglais
PEGAULE Patrice	Sécurité des systèmes; Système d'information d'entreprise
PFEIFFER Jürgen	Allemand
PRADIGNAC Daniel	Marketing et écoute client
RUCHAUD William	Programmation orientée objet ; Développement Web; Technologies du web et des mobiles
SERRE Paola	Espagnol
THIBAUD Eric	Carrière de l'ingénieur

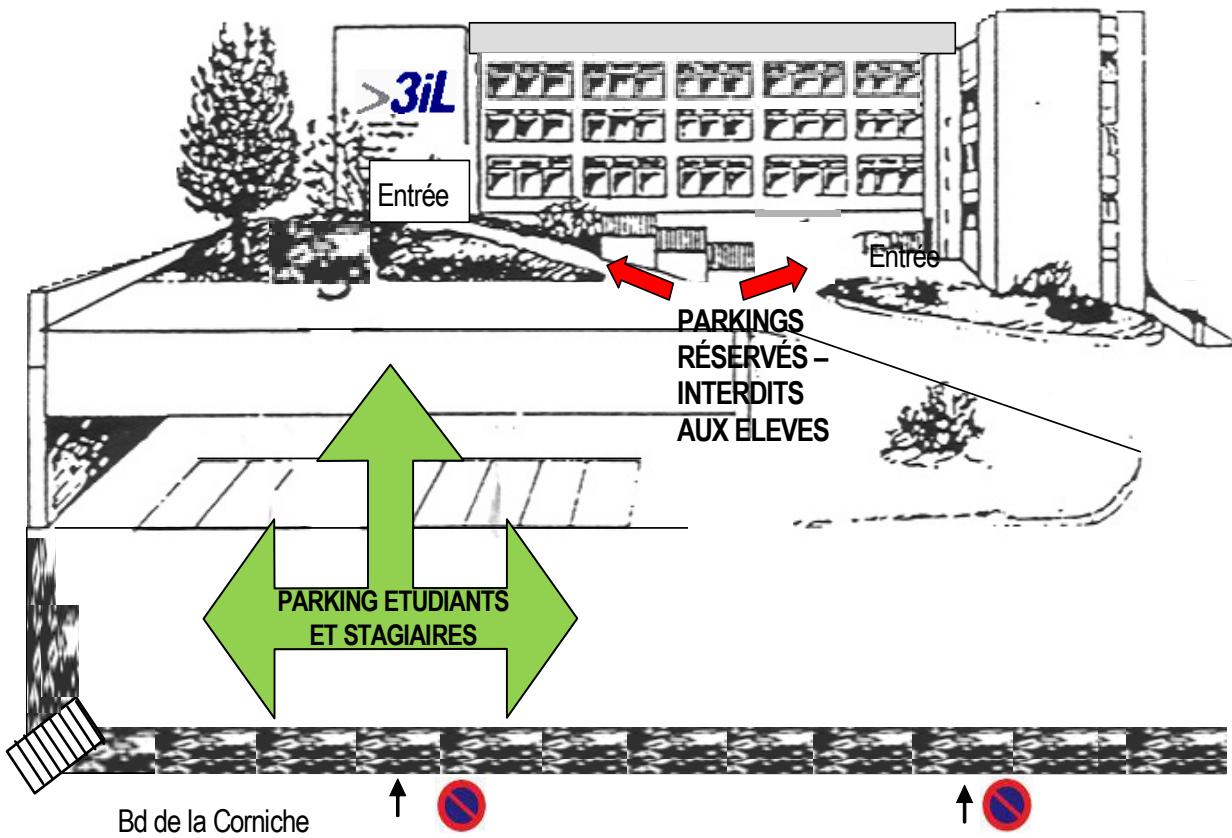


LA VIE PRATIQUE

ADRESSES E-MAIL

3iL 1ère année	E2017liste@3il.fr
3iL 2ème année	E2016liste@3il.fr
3iL 3ème année	E2015liste@3il.fr
Bachelor 3ème année	B2015liste@3il.fr
Master 1ère année	M2016liste@3il.fr
Master 2ème année	M2015liste@3il.fr

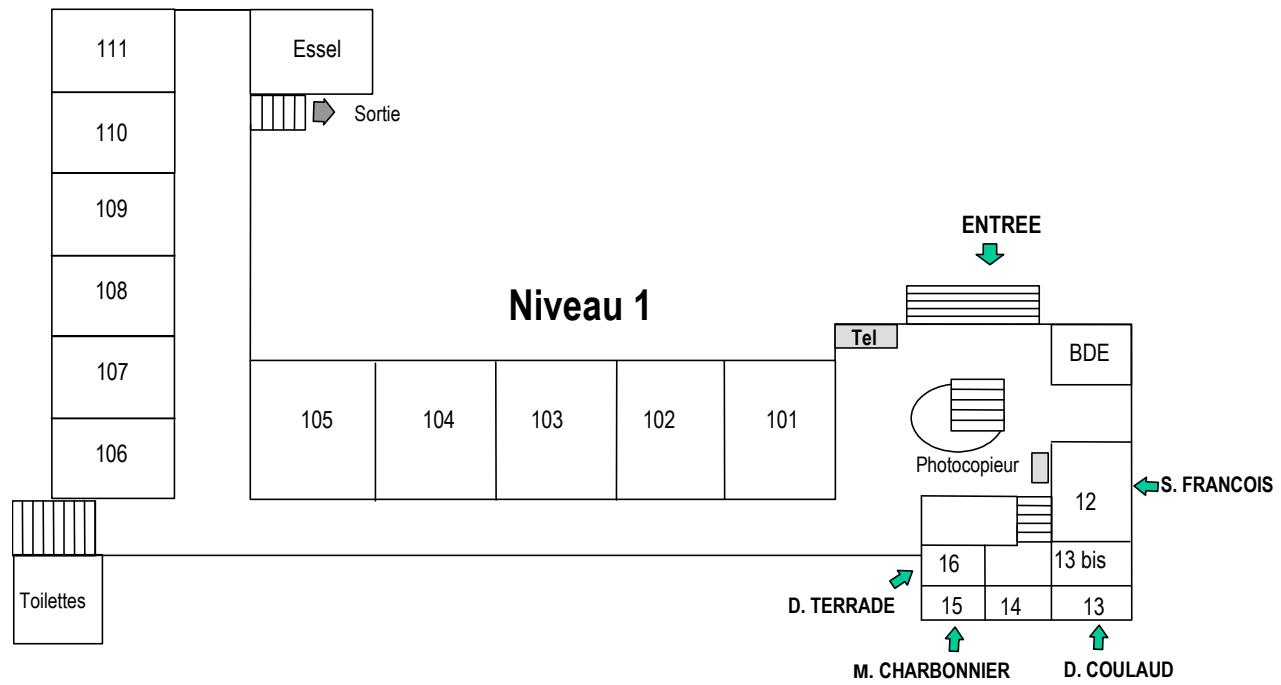
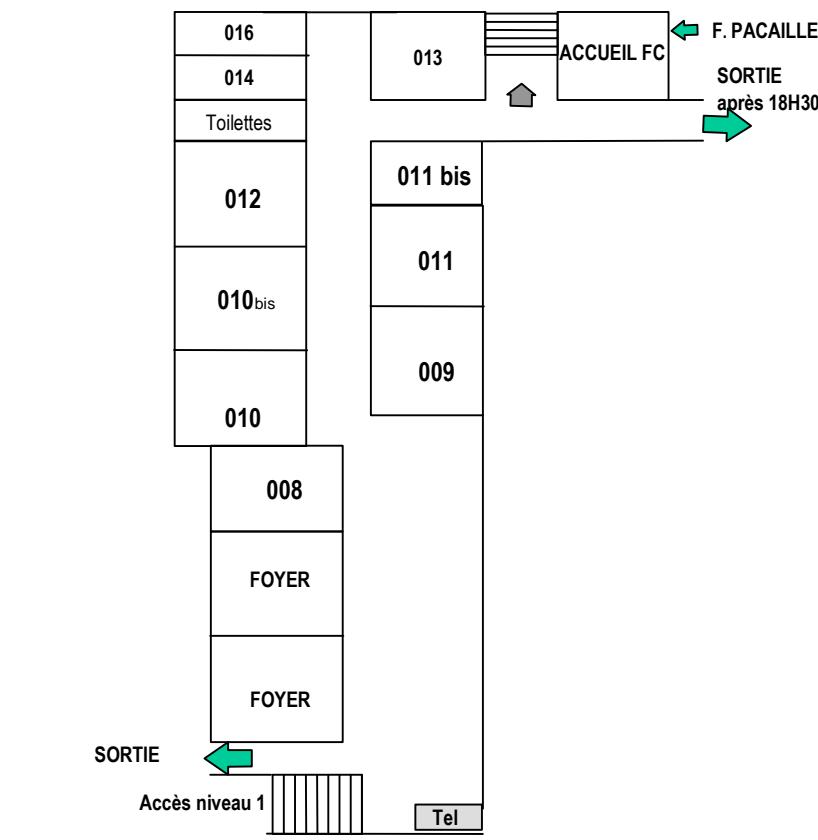
PLAN DE L'ECOLE





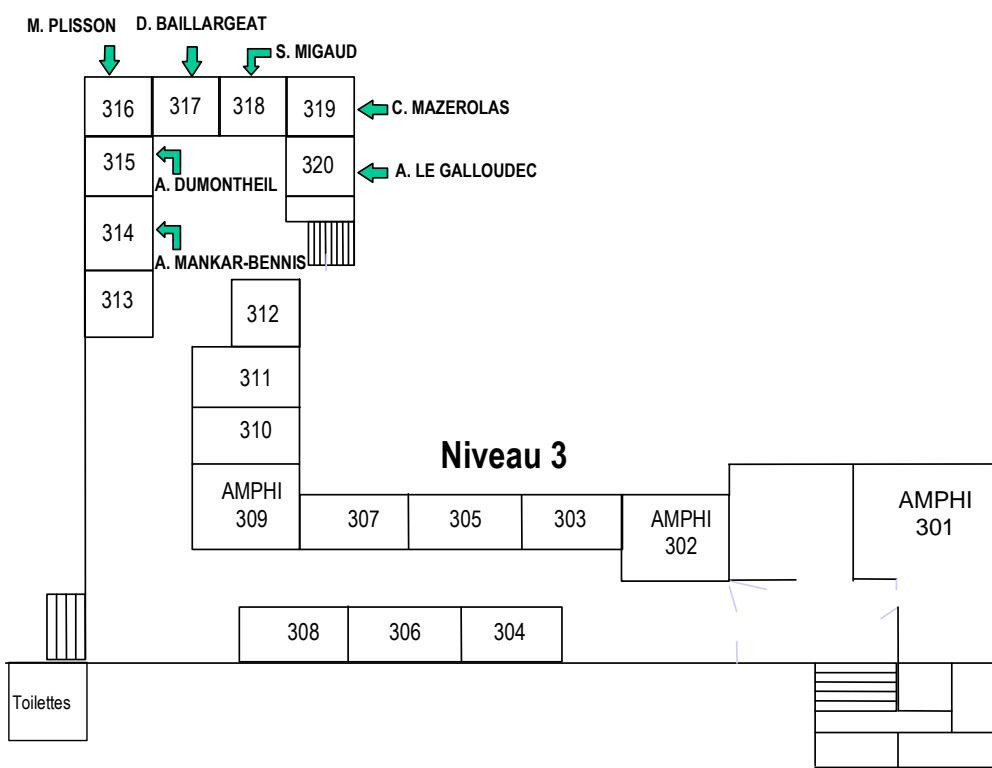
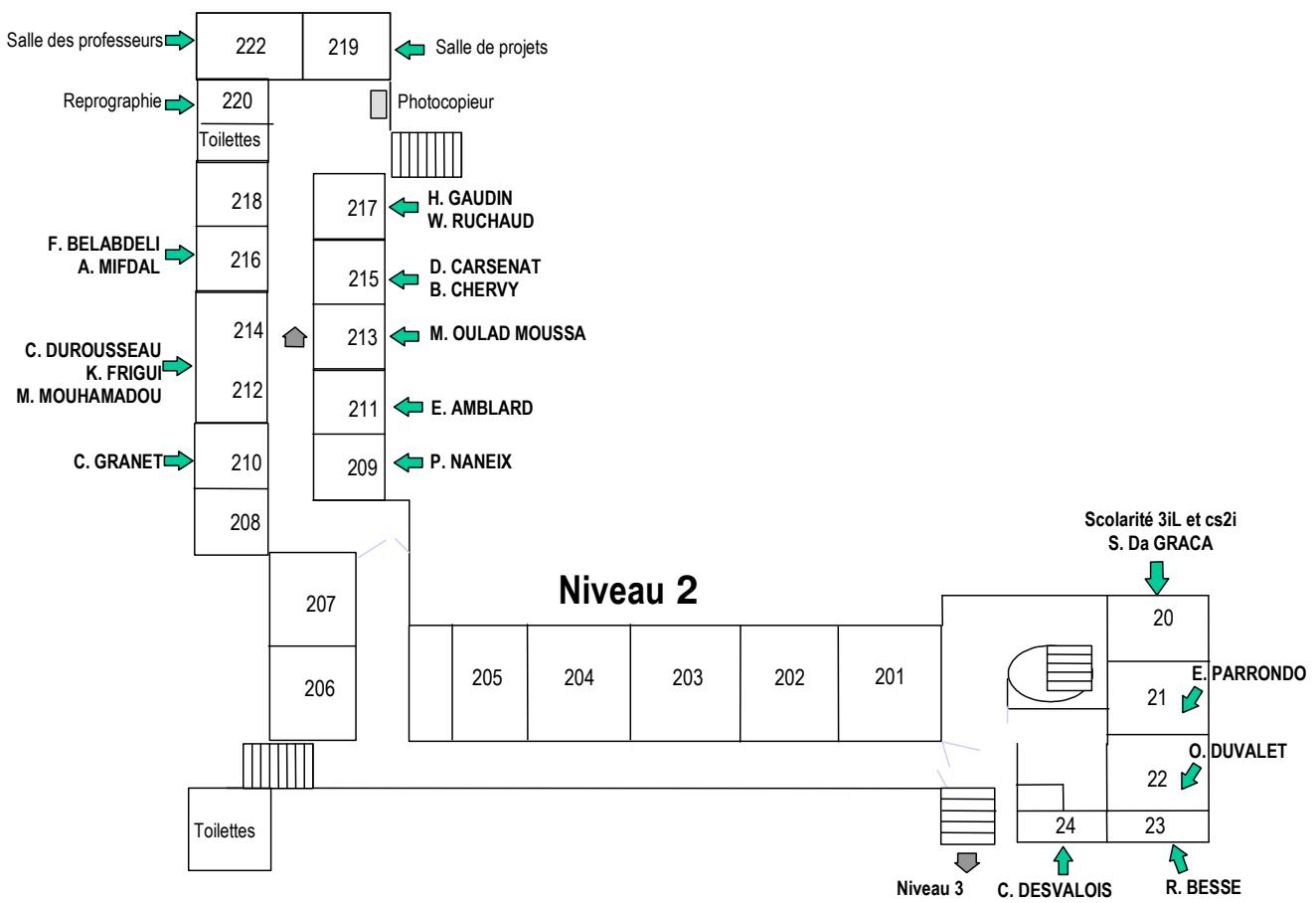
LA VIE PRATIQUE

Niveau 0





LA VIE PRATIQUE





QUELQUES ADRESSES

↳ **SCOLARITE 3iL :**

43 rue Sainte Anne
BP 834
87015 LIMOGES Cedex

Tél. : 05 55 31 67 29
Fax : 05 55 31 67 90
e-mail : scol@3il.fr

↳ **BUREAU DES ELEVES- 3iL Junior**

43 rue Sainte Anne
BP 834
87015 LIMOGES Cedex

Tél. : 05 55 31 67 41
e-mail : bde@3il.fr

↳ **CROUS :**

39G rue Camille Guérin
87036 LIMOGES Cedex

Tél. : 05 55 43 17 00

↳ **RESTAURANT UNIVERSITAIRE La Borie**

185 avenue Albert Thomas
87100 LIMOGES

Tél. : 05 55 45 26 00

↳ **RESTAURANT UNIVERSITAIRE Pyramides**

88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 77 39 24

↳ **BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE Section Sciences**

123 Avenue Albert Thomas
87100 LIMOGES

Tél. : 05 55 45 72 90

↳ **BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIAS**

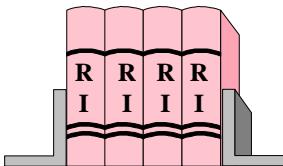
Place Léon Betoule
87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 45 96 00

↳ **CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE**

2 avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES Cedex

Tél. : 05 55 05 61 23



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

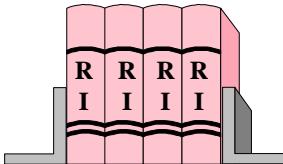
DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT

Le présent document a pour objet de préciser les règles à observer par les élèves au cours de leur scolarité dans l'établissement de Limoges.

RÈGLES DE VIE

Les exigences de la vie commune dans l'établissement imposent à l'élève quelle que soit la formation suivie le respect des règles suivantes :

- Respecter la discréetion la plus absolue en ce qui concerne les éléments confidentiels qui pourraient lui être communiqués dans le cadre de sa scolarité.
- S'abstenir de tout agissement pouvant causer un préjudice moral ou physique à autrui.
- Avoir une tenue correcte. Les bermudas, shorts, tongs ou chaussures de même type sont notamment interdits.
- Eviter tout comportement susceptible de gêner le déroulement des cours.
- Ne pas entrer dans une salle où se déroule un cours qui ne lui est pas destiné.
- Ne pas introduire dans les locaux d'enseignement sans autorisation des personnes étrangères à l'école.
- Appliquer les consignes données, en particulier pour ce qui concerne l'utilisation des locaux et du matériel, ainsi que le stationnement des véhicules.
- Ne pas se faire adresser de correspondance, ni recevoir de communication téléphonique dans l'établissement. L'usage des téléphones mobiles est interdit à l'intérieur des salles de formation.
- Ne pas pénétrer dans un bureau en l'absence de son occupant.
- Les salles informatiques banalisées sont normalement ouvertes et accessibles sans contrôle en dehors des heures de cours. Les élèves peuvent également y travailler librement le soir jusqu'à la fermeture des locaux.
- L'accès en libre-service à une salle informatique n'est autorisé que pendant les heures indiquées. Ces horaires peuvent être changés pour la nécessité du service.
- Lors de l'utilisation des salles et du matériel informatique, il est impératif de respecter les règles énoncées dans la Charte informatique de l'établissement.
- Au cours de la formation, des logiciels sont mis à la disposition des élèves. L'utilisation de ces logiciels ne doit pas sortir du cadre pédagogique et il est interdit d'en faire des copies à d'autres fins.
- Ces règles s'appliquent également aux autres supports d'informations pouvant être dupliqués : cassettes audio et vidéo, documents divers.
- Tout incident doit être signalé au Responsable de l'Equipement.
- L'élève a interdiction de faire du prosélytisme ou de véhiculer des idées politiques quelles qu'elles soient, ni d'utiliser des moyens fournis par l'établissement pour en faire un usage commercial.
- L'ensemble de l'établissement est non-fumeur conformément à la réglementation.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

RESPONSABILITÉ

- En cas de dégradation du matériel ou des installations par les élèves ou en cas de perte de matériel qui leur aurait été confié, les réparations ou le remplacement seront effectués à leurs frais, soit à titre individuel, soit à titre collectif.
- En aucun cas, la responsabilité de l'établissement n'est engagée en cas d'accident de voiture, ou pour vol, détérioration ou disparition de véhicules ou d'objets de valeur appartenant aux élèves.
- Un élève régulièrement inscrit est sous la responsabilité de l'établissement. Néanmoins, en cas d'accident survenu à l'extérieur de l'établissement pendant les heures prévues à l'emploi du temps, la responsabilité de 3iL ne peut être engagée.
- Il appartient à chaque élève ou aux personnes sous la tutelle desquelles il est placé, de contracter une assurance en responsabilité civile.

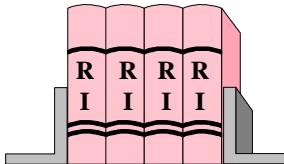
DISCIPLINE

- En cas de non-respect des règles de la vie au sein de l'établissement, ou de comportement de nature à perturber la vie collective ou même simplement à nuire à sa propre scolarité, un élève pourra faire l'objet des sanctions suivantes :
 - un avertissement donné par le Directeur de l'Etablissement assisté de son Comité.
 - un renvoi temporaire pendant une semaine prononcé par le Directeur sur proposition du Conseil de Discipline.
 - l'exclusion définitive prononcée par le Directeur sur proposition du Conseil de Discipline.
- La décision de renvoi temporaire ou d'exclusion définitive est consignée dans le dossier de l'élève et communiquée au signataire du contrat de scolarité, à ses parents, ou, le cas échéant, à son employeur.
- Le Conseil de Discipline est constitué :
 - des membres des Comités Pédagogiques,
 - des Coordinateurs,
 - des délégués des élèveset est présidé par le Directeur de l'Etablissement.
Il émet un avis concernant les sanctions à prendre en cas de non observation du présent règlement intérieur.

HYGIENE ET SECURITE

Dispositions générales

- En matière d'hygiène et de sécurité, chaque élève doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou par tout autre moyen.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

A - HYGIÈNE

Boissons alcoolisées

- Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.
- Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans l'établissement de la drogue ou des boissons alcoolisées.
- La consommation de boissons alcoolisées dans l'établissement est interdite sauf dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord de la Direction.

Installations sanitaires

- Des toilettes et lavabos sont mis à la disposition des élèves.
- Ces installations doivent être tenues en état constant de propreté.

Lieux de restauration

- Il est interdit, sauf autorisation spéciale donnée par le Directeur, de consommer des boissons et de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les formations.

B - SÉCURITÉ

Règles générales relatives à la protection contre les accidents

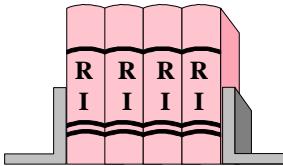
- Tout élève est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

Règles relatives à la prévention des incendies

- Tout élève est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.
- Il est interdit de déposer et de laisser séjourner des matières inflammables dans les escaliers, passages, couloirs, sous les escaliers ainsi qu'à proximité des issues des locaux et bâtiments.

Obligation d'alerte et droit de retrait

- Tout élève ayant un motif raisonnable de penser qu'une situation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé a le droit de quitter les locaux de l'enseignement. Toutefois, cette faculté doit être exercée de telle manière qu'elle ne puisse pas créer pour autrui une nouvelle situation de risque grave et imminent. L'élève doit signaler immédiatement au professeur, au coordinateur ou au secrétariat, l'existence de la situation qu'il estime dangereuse.
- Tout élève ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est tenu d'en informer le professeur, le secrétariat ou le directeur.
- Tout accident, même bénin, doit être immédiatement déclaré à la direction par la victime ou les témoins.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

DIVERS

Changement de situation

- Tout changement de situation (domicile, situation familiale, ...) doit être signalé au secrétariat.

Sécurité Sociale

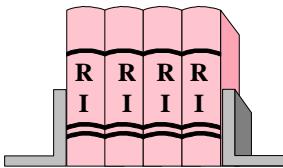
- Les étudiants doivent s'affilier au régime étudiant de la Sécurité Sociale et choisir un centre de gestion (LMDE ou VITTAVI).
- En ce qui concerne les salariés, ils doivent fournir au secrétariat une copie de leur carte d'assuré social.

Dispositions spécifiques aux écoles et formations organisées dans l'établissement

- Chaque formation ou section possède des dispositions spécifiques annexées au présent règlement. Ces dispositions pour l'essentiel d'ordre pédagogique sont exécutées sous l'autorité du directeur et du (de la) responsable pédagogique.

Modification du règlement intérieur

- Le règlement intérieur ainsi que sa modification doivent être approuvés par le Conseil d'Administration de l'AG3iL.
- Approuvé en séance du 17 juin 2014.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ECOLE D'INGENIEURS

Section Classique

MATERIEL PEDAGOGIQUE

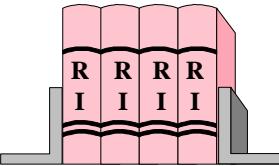
- L'ordinateur portable est à la charge de l'élève ;
- L'ensemble des logiciels et applications liés à l'enseignement sont fournis par l'école d'ingénieurs.
- Chaque étudiant doit disposer d'une calculatrice non programmable.

VALIDATION DE LA SCOLARITE

Contrôle continu et passage dans l'année supérieure

- Le principe adopté pour la validation de la scolarité est le contrôle continu des connaissances et la réalisation de travaux d'application et de recherche.
- L'enseignement à 3iL est composé de matières valorisées en crédits regroupées en domaines. Les 3 années totalisent chacune 60 crédits, l'élève valide son année si la totalité des crédits est acquise.
- Chaque matière est composée d'une ou plusieurs épreuves qui peuvent être de différents types :
 - Devoirs surveillés (DS)
 - Note d'oral
 - Travaux Pratiques (TP)
 - Travaux Pratiques Non Encadrés (TPNE)
 - Travaux de recherche (TR)
 - Projet
 - Stage
- Chaque épreuve est affectée d'un coefficient utilisé pour calculer la moyenne de la matière. La liste des épreuves et de leurs coefficients est portée à la connaissance des élèves en début d'année scolaire.
-

Note	Coefficient	Coefficient		
Stage	A1	A2	A3	
Oral	2			
DS	4			
CP (électronique A1)	2			
TP	1			
TPNE (Mini-projet A2)	2			



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

- Malus pour absentéisme

L'absentéisme est pris en compte dans la moyenne de chaque matière sous forme d'un malus. Dès la troisième absence dans une matière (cours, TD ou TP) un malus de 1 point sur la moyenne de la matière est appliqué, 2 points dès la 6^{ème} absence, 3 points dès la 9^{ème}, etc.

- Chaque matière doit être validée pour obtenir les crédits correspondants.

- A la fin de chaque semestre le jury examine les résultats obtenus. Il statue sur la validation des crédits pour chaque matière. En règle générale une matière est validée si la moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10.

Une matière peut être validée par compensation à l'intérieur d'une unité de valeur si sa moyenne est égale ou supérieure à 7, si la matière ne comprend pas de notes inférieures à 5 et si la moyenne des matières qui composent l'unité de valeur est supérieure ou égale à 12.

- Un élève, pour lequel un non-respect des consignes d'examen (DS, TP, CP, rapport ...) a été constaté ne pourra plus bénéficier ni de la compensation, ni de l'attribution de bonus pour toutes les matières et ce, pour la durée de l'année scolaire en cours. En cas de récidive, pour pouvoir assister aux enseignements et passer les épreuves d'examens suivantes, l'élève devra s'acquitter d'une amende de 150€ au profit du Fonds Social Etudiant.

- Le jury se réserve le droit, y compris dans le cas où la moyenne de la matière est supérieure ou égale à 10, de décider de ne pas valider la matière lorsque les notes obtenues dans certaines épreuves qui la composent sont insuffisantes.

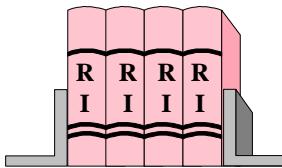
- 2 sessions d'évaluation par semestre sont organisées chaque année. Les épreuves portent sur le programme de l'année en cours. Dans le cas général, un élève qui n'a pas validé une matière lors de la session 1, doit s'inscrire à la session 2 de l'année en cours (en cas d'absence pour la session 2, les règles sont identiques à celles de la session 1. Au vu des résultats de la session 2 du semestre 1, et de la session 1 du semestre 2, le jury peut proposer le redoublement ou une réorientation sans autoriser le passage de la session 2 du semestre 2. Dans le cas d'un redoublement ou d'une réorientation le jury peut, au vu des résultats du semestre 1, ne pas proposer de session 2 du semestre 2.

- En fin de 2^{ème} année, un élève qui n'aurait pas validé l'ensemble de matières de 1^{ère} année, peut ne pas être autorisé à suivre l'enseignement de 3^{ème} année.

- Le Jury de validation des crédits est composé de professeurs, du Directeur des Etudes, de la Secrétaire Générale, des Coordinateurs et présidé par le Directeur Général de 3iL.

- Il se réunit également après les épreuves de la session 2 pour statuer définitivement au vu de leurs résultats. Le jury peut proposer une nouvel examen à un élève qui n'obtiendrait pas les notes suffisantes pour valider une matière. Ce jury peut également décider du redoublement, voire de l'exclusion.

- En cas de contestation des décisions du jury, l'élève dispose d'un mois (de date à date) pour déposer un recours auprès du Directeur Général de 3iL. En cas de recevabilité, ce recours sera examiné lors de la prochaine session de réunion du jury.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

Inscription aux sessions d'examens au-delà de la session 1

- Les modalités d'inscription aux sessions ultérieures à la session 1 sont les suivantes
 - Inscription en session 2 :
 - Une à 4 épreuves sur l'année scolaire : formulaire à compléter
 - A partir de la 5^{ème} épreuve sur l'année scolaire : formulaire à compléter + 150€ par épreuve
 - Inscription en session 3 et plus : formulaire à compléter + 150€ par épreuve
 - Un élève qui s'inscrit l'année suivante, à la session 1 doit impérativement passer tous les devoirs d'une même matière. Les élèves qui ne suivent pas d'enseignement pendant l'année scolaire et qui souhaitent passer des épreuves de ratrapping, doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 275 euros et régler les frais d'examen.
- La moyenne de chaque matière lorsque l'élève passe un examen pour la 3^{ème} fois ou plus, est calculée sans tenir compte du malus pour absence. Dans ce cas aucun bonus ne pourra être affecté à cette matière.

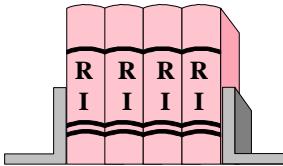
Obtention du diplôme de fin d'études

- Pour prétendre au diplôme de fin d'études, l'élève doit avoir validé l'ensemble des matières de chaque année de son cursus.
- La moyenne générale obtenue en pondérant la moyenne de chaque matière du cursus par le crédit correspondant donne droit à une mention "Très Bien", si celle-ci est supérieure ou égale à 16 et une mention "Bien" si celle-ci est comprise entre 14 et 16.
- Les crédits acquis par domaine sur une année scolaire sont valables 3 ans. Dans le cas d'un redoublement l'élève ne conserve les crédits d'une matière que s'il a validé sur l'année, l'ensemble des crédits des matières qui composent l'unité de valeur (ou le module en 3^{ème} année) concerné.
- La durée maximale entre l'entrée en 1^{ère} année du cycle ingénieur et l'obtention du diplôme est de 5 ans.
- Dans tous les cas, le diplôme n'est attribué que sous réserve de l'obtention d'au moins 785 points aux épreuves du TOEIC et sous réserve que l'élève ait effectué une mobilité à l'étranger d'une durée minimum de 3 mois.
- Un élève dispose de 2 ans pour lever les réserves après l'obtention du diplôme.
- Au final, le jury d'attribution du diplôme, prononce les résultats définitifs d'attribution de diplôme et de mention.
- Le jury d'attribution du diplôme est composé du Directeur Général de 3iL, du Directeur des Etudes, de la Secrétaire Générale, de professeurs et de professionnels.

ASSIDUITÉ

Horaires

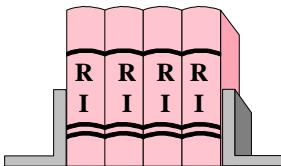
- L'enseignement est découpé en séances d'une heure trente séparées par des pauses, selon l'horaire suivant :
 - 08h30 10h00 / 10h30 12h00
 - 13h30 15h00 / 15h15 16h45 / 17h00 18h30
- Dans la mesure du possible, le jeudi après-midi est laissé libre pour permettre la pratique d'activités culturelles et sportives ou pour effectuer des démarches administratives.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

Absences

- La présence est obligatoire à toutes les activités d'enseignement de 3iL. Un contrôle de présence est effectué systématiquement à chaque séance de travaux dirigés, de travaux pratiques, de cours s'adressant à un seul groupe de TD ou de module et plus ponctuellement en cours s'adressant à l'ensemble de la promotion. En cas d'absences répétées qui ne seraient pas justifiées par un motif grave, l'élève s'expose à des sanctions à savoir l'application du malus sur la moyenne de la matière jusqu'à la convocation devant le Conseil de discipline. Un élève dont l'absentéisme excède 1/3 des séances par semestre, sera convoqué devant le Conseil de discipline qui pourra prononcer une exclusion temporaire ou définitive. Le Conseil de discipline est seul décisionnaire et aucun recours n'est possible.
- Toutes les absences sont comptabilisées. Le certificat médical (ou une attestation d'hospitalisation) peut uniquement justifier l'absence à un examen. Seuls les certificats médicaux datés du 1er jour d'absence sont acceptés. Par conséquent les certificats datés à posteriori ne sont pas retenus comme justificatif. Le cachet du médecin doit être apposé sur chaque certificat médical. Les originaux des certificats médicaux doivent être remis à la scolarité le jour même du retour de l'élève à l'école, aucune exception n'est tolérée.
- Pour toute absence prévue, l'élève doit remettre au secrétariat de la scolarité la feuille d'absence dûment complétée.
- En cas d'absence imprévue, l'élève doit téléphoner le plus rapidement possible au secrétariat pour signaler son absence ; puis, dès son retour, il doit se présenter au secrétariat pour régularisation.
- L'assiduité à chaque enseignement sera prise en compte dans le calcul de la moyenne. En cas d'excès, le Conseil de Discipline pourra être amené à prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
- En cas d'absence lors d'une épreuve en temps limité s'il s'agit d'un cas de force majeur dûment justifié, le jury, au regard des résultats obtenus dans les autres épreuves qui composent la moyenne de la matière décidera si l'élève devra repasser la matière lors de la session de rattrapage semestrielle ou pas.
- En cas d'absences répétées lors des épreuves notées, le jury peut ne pas autoriser un élève à passer les épreuves de rattrapage et décider le redoublement voire l'exclusion.
- En cas d'absence à une épreuve en temps limité pour tout autre motif, la note zéro sera attribuée.
- En aucun cas, la recherche de stage ou la participation à un forum ne peut être un motif suffisant pour justifier une absence lors d'une épreuve en temps limité.
- Les élèves ayant le statut de salarié ou de demandeur d'emploi ont un régime spécial car leur présence à 3iL doit être intégralement enregistrée de façon à pouvoir rendre compte à l'organisme dont ils dépendent. Celui-ci a d'ailleurs la possibilité de sanctionner toute absence insuffisamment justifiée par une diminution de rémunération. En conséquence, les élèves ayant ce statut doivent signer le cahier d'appel qui se trouve au secrétariat chaque matin et après-midi.
- Le signataire du contrat de scolarité pourra consulter les relevés d'absences et de notes de l'élève sur le l'espace élèves <http://eleves.3il.fr/>.
- Les recherches de stage doivent avoir lieu, dans la mesure du possible, dans les plages libres. 2 demi-journées d'absence pour recherche de stage (5 en 3ème année) peuvent être tolérées. Dans ce cas une demande d'absence devra être remplie auprès du secrétariat. L'élève devra fournir une attestation de visite pour recherche de stage.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

Retards

- Les élèves sont tenus de respecter avec ponctualité les horaires prévus. L'élève en retard n'est autorisé à rejoindre une séance déjà commencée que si la porte de la salle a été laissée ouverte par le professeur, sinon il doit attendre la séance suivante. Dans le premier cas le retard est alors enregistré sur le cahier d'appel (3 retards équivalent à une absence), dans le second cas ce retard est considéré comme une absence.
- Pour les travaux réalisés en temps libre, tout retard de remise des documents entraîne une pénalité (- 5 points pour un retard de moins d'une semaine, note zéro au-delà).

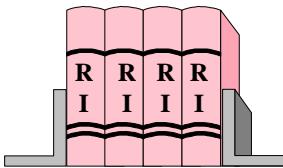
STAGES ET SÉJOURS A L'ÉTRANGER

- Un stage pratique en entreprise est prévu chaque année dans le cadre de la formation. Il fait partie intégrante de celle-ci.
- En 1ère année le stage est un stage ouvrier. Il est recommandé pour les élèves ayant déjà effectué un stage au cours de leur cursus précédent (DUT – BTS) et obligatoire pour les autres. L'élève recherche lui-même son lieu de stage, négocie directement les dates et les tâches qui lui seront confiées avec l'entreprise. Puis ces informations sont transmises au coordinateur afin d'établir, avant le début du stage, une convention définissant les responsabilités de chacune des trois parties.
- En 2ème et 3ème année d'études l'élève recherche lui-même son lieu de stage et négocie directement le sujet avec l'entreprise qui accepte de l'accueillir. Il doit ensuite présenter ces éléments à son Coordinateur pour validation. Puis ces informations sont transmises au secrétariat afin d'établir, avant le début du stage, une convention définissant les responsabilités de chacune des trois parties.
- La durée minimum du stage est de 8 semaines en 1ère année, 8 semaines en 2ème année et 24 semaines en 3ème année. Un élève de 3ème année ne peut pas rendre son mémoire de fin d'études avant d'avoir effectué au minimum 20 semaines complètes en entreprise. Un élève de 3ème année qui ne rendrait pas son mémoire à la date prévue, pourrait ne pas être autorisé à présenter sa soutenance lors de la session le concernant.
- Si un élève ayant postulé dans une entreprise a été accepté, et qu'il décide de ne pas donner suite avant la signature de la convention de stage, il doit impérativement informer l'entreprise de sa décision dans les plus brefs délais. Dans le cas contraire, l'élève s'expose à une pénalité de -3 points sur la moyenne du stage.
- Pour sa part l'élève doit respecter les règles propres à l'entreprise. En cas d'incident entre l'élève et l'établissement d'accueil, le Directeur Général de 3iL devra être informé afin de pouvoir agir au mieux de l'intérêt de chaque partie.
- Les élèves doivent obligatoirement effectuer un séjour à l'étranger d'une durée minimum de 3 mois au cours de leur cursus à 3iL. Il peut s'agir d'un stage, d'une période d'études ou d'un séjour linguistique. en un ou plusieurs séjours.

DIVERS

Frais de scolarité

- Les frais de scolarité sont exigibles au début de l'année scolaire et sont dus dans leur intégralité. Les frais sont établis sur la totalité du cursus puis répartis sur les 3 années, et susceptibles d'actualisation en début de chaque année scolaire
Le montant et les modalités du recouvrement sont stipulés dans le contrat de scolarité.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ECOLE D'INGENIEURS

Section par apprentissage

MATERIEL PEDAGOGIQUE

- L'ordinateur portable est à la charge de l'élève ;
- L'ensemble des logiciels et applications liés à l'enseignement sont fournis par l'école d'ingénieurs.
- Chaque étudiant doit disposer d'une calculatrice non programmable.

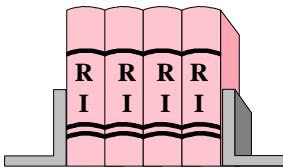
VALIDATION DE LA SCOLARITE

Contrôle continu

- Le principe adopté pour la validation de la scolarité est le contrôle continu des connaissances et la réalisation de travaux d'application ainsi que les missions réalisées en entreprise (rapports et soutenances).
- L'enseignement à 3iL est composé de matières valorisées en crédits regroupées par unité de valeur. Les 3 années totalisent chacune 60 crédits, l'apprenti valide son année si la totalité des crédits est acquise.
- Chaque matière est composée d'une ou plusieurs épreuves qui peuvent être de différents types :
 - Devoirs surveillés (DS)
 - Note d'oral
 - Travaux Pratiques (TP)
 - Travaux de recherche (TR)
 - Projet
 - Missions
- Chaque épreuve est affectée d'un coefficient utilisé pour calculer la moyenne de la matière. La liste des épreuves et de leurs coefficients est portée à la connaissance des apprentis en début d'année scolaire.

		Coefficients		
		Evaluation Maître Apprentissage	Rapport	Soutenance
Note	Coefficient			
Année 1	Mission 1	1	1	1
	Mission 2	1	1	1
	Mission 3	1	1	1
	Mission 4	1	2	1
	Mission 5	1	1	1
Année 2	Mission 6	1	1	1
	Mission 7	1	2	1
Année 3	Mission 8	1	2	2

- Chaque matière doit être validée pour obtenir les crédits correspondants.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

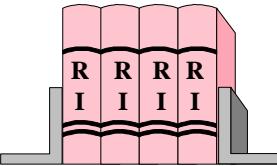
- A la fin de chaque semestre le jury examine les résultats obtenus. Il statue sur la validation des crédits pour chaque matière. En règle générale une matière est validée si la moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10. Une matière peut être validée par compensation à l'intérieur d'une unité de valeur si sa moyenne est égale ou supérieure à 7, si la matière ne comprend pas de notes inférieures à 5 et si la moyenne des matières qui composent l'unité de valeur est supérieure ou égale à 12.
- Un apprenti, pour lequel un non-respect des consignes d'examen (DS, TP, CP, rapport ...) a été constaté ne pourra plus bénéficier ni de la compensation, ni de l'attribution de bonus pour toutes les matières et ce, pour la durée de l'année scolaire en cours. En cas de récidive, l'apprenti devra s'acquitter d'une amende de 150€ au profit du Fonds Social Etudiant.
- Le jury se réserve le droit, y compris dans le cas où la moyenne de la matière est supérieure ou égale à 10, de décider de ne pas valider la matière lorsque les notes obtenues dans certaines épreuves qui la composent sont insuffisantes.
- Le Jury de validation des crédits est composé de professeurs, du Directeur des Etudes, de la Secrétaire Générale, des Coordinateurs et présidé par le Directeur Général de 3iL.
- Il se réunit également après les épreuves de la session 2 pour statuer définitivement au vu de leurs résultats. Le jury peut proposer un nouvel examen à un apprenti qui n'obtiendrait pas les notes suffisantes pour valider une matière.
- En cas de contestation des décisions du jury, l'apprenti dispose d'un mois (de date à date) pour déposer un recours auprès du Directeur Général de 3iL. En cas de recevabilité, ce recours sera examiné lors de la prochaine session de réunion du jury.

Inscription aux sessions d'examens au-delà de la session 1

- Les modalités d'inscription aux sessions ultérieures à la session 1 sont les suivantes
 - Inscription en session 2 :
 - Une à 4 épreuves sur l'année scolaire : formulaire à compléter
 - A partir de la 5ème épreuve sur l'année scolaire : formulaire à compléter + 150€ par épreuve
 - Inscription en session 3 et plus : formulaire à compléter + 150€ par épreuve
 - Un apprenti qui s'inscrit l'année suivante, à la session 1 doit impérativement passer tous les devoirs d'une même matière. Les apprentis qui ne suivent pas d'enseignement pendant l'année scolaire et qui souhaitent passer des épreuves de rattrapage, doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 275 euros et régler les frais d'examen.
- La moyenne de chaque matière lorsque l'élève passe un examen pour la 3ème fois ou plus, est calculée sans tenir compte du malus pour absence. Dans ce cas aucun bonus ne pourra être affecté à cette matière.

Obtention du diplôme de fin d'études

- Pour prétendre au diplôme de fin d'études, l'apprenti doit avoir validé l'ensemble des matières de chaque année de son cursus
- La moyenne générale obtenue en pondérant la moyenne de chaque matière du cursus par le crédit correspondant donne droit à une mention "Très Bien" si celle-ci est supérieure ou égale à 16 et une mention "Bien" si celle-ci est comprise entre 14 et 16.
- Les crédits acquis par unité de valeur sur une année scolaire sont valables 3 ans.
- Dans tous les cas, le diplôme n'est attribué que sous réserve de l'obtention d'au moins 785 points aux épreuves du TOEIC et sous réserve que l'apprenti ait effectué une mobilité à l'étranger d'une durée minimum de 3 mois.



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

- Le jury de soutenance du mémoire de fin d'études est composé des maîtres d'apprentissage, du Directeur Général de 3iL, du Directeur des Etudes, de la Secrétaire Générale, et des enseignants chargés du suivi. Il prononce les résultats définitifs d'attribution de diplôme et de mention ou décide de rattrapages voire de redoublement. Le jury de soutenance du mémoire de fin d'études est composé des maîtres d'apprentissage, du Directeur Général de 3iL, du Directeur des Etudes, de la Secrétaire Générale, et des enseignants chargés du suivi. Il prononce les résultats définitifs d'attribution de diplôme et de mention ou décide de rattrapages voire de redoublement.
- La durée maximale entre l'entrée en 1ère année du cycle ingénieur et l'obtention du diplôme est de 5 ans.
- Un élève apprenti dispose de 2 ans pour lever les réserves.
- Au final, le jury d'attribution du diplôme entérine les décisions du jury de soutenance du mémoire de fin d'études.
- Le jury d'attribution du diplôme est composé du Directeur Général du Groupe 3iL, du Directeur des Etudes, de la Secrétaire Générale, de professeurs et de professionnels.
- Un élève apprenti en situation de redoublement après la soutenance du mémoire de fin d'études sera admis en formation initiale sous statut étudiant, s'il n'a pas d'entreprise d'accueil pour redoubler en apprentissage.

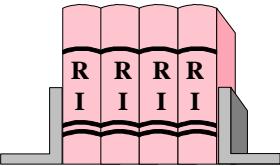
ASSIDUITE

Absences

- La présence est obligatoire à toutes les activités d'enseignement de 3iL. Un contrôle de présence est effectué systématiquement à chaque séance de travaux dirigés et de travaux pratiques ainsi que pour les cours s'adressant à un seul groupe de TD ou de module. Les élèves apprentis doivent signer le cahier d'appel qui se trouve au secrétariat chaque matin et après-midi car leur présence à 3iL doit être intégralement enregistrée de façon à pouvoir rendre compte à l'organisme dont ils dépendent. Celui-ci a d'ailleurs la possibilité d'en informer l'entreprise qui pourra sanctionner toute absence insuffisamment justifiée par une diminution de rémunération. L'absentéisme de l'apprenti peut être une cause de rupture du contrat d'apprentissage.
- Les absences autorisées sont celles prévues dans le Code du Travail: maladie, accident, événement familial important. Dans tous les cas l'absence doit être justifiée par la présentation de documents attestant la validité du motif.
- Pour toute absence prévue, l'apprenti doit remettre au secrétariat de la scolarité la feuille d'absence dûment complétée.
- En cas d'absence imprévue, l'apprenti doit téléphoner le plus rapidement possible au secrétariat pour signaler son absence ; puis, dès son retour, il doit se présenter au secrétariat pour régularisation.
- En cas d'absence lors d'une épreuve en temps limité, s'il s'agit d'un cas de force majeur dûment justifié (maladie, accident, événement familial important), le jury, au regard des résultats obtenus dans les autres épreuves qui composent la moyenne de la matière décidera si l'apprenti devra repasser la matière lors de la session 2 ou pas.
- En cas d'absence à une épreuve en temps limité pour tout autre motif, la note zéro sera attribuée.
- Le maître d'apprentissage pourra consulter les relevés d'absences et de notes de l'apprenti sur l'espace élèves <http://elev.es.3il.fr/>.

Retards

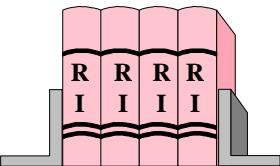
- Les apprentis sont tenus de respecter avec ponctualité les horaires prévus. L'apprenti en retard n'est autorisé à rejoindre une séance déjà commencée que si la porte de la salle a été laissée ouverte par le professeur, sinon il doit attendre la séance suivante. Dans le premier cas le retard est alors enregistré sur le cahier d'appel (3



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE

retards dans un même mois équivalent à une absence), dans le second cas ce retard est considéré comme une absence.

- Pour les travaux réalisés en temps libre, tout retard de remise des documents entraîne une pénalité (- 5 points pour un retard de moins d'une semaine, note zéro au-delà).



LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE



CFA SUP Centre de Formation
d'Apprentis de l'Enseignement Supérieur
de la Région Limousin

PROCEDURE POUR LA DEMANDE EMISE PAR L'ENTREPRISE DE MODIFIER L'ORGANISATION DE LA FORMATION EN CENTRE

- 1°) la demande de modification de l'organisation de la formation en centre doit émaner de l'**entreprise** au moyen d'une **lettre motivée** précisant :
 - les raisons de la demande et la date de la période concernée ;
 - l'intérêt technique de l'activité proposée par rapport à la formation de l'apprenti ;
 - l'engagement de récupérer le temps de formation en centre.
- 2°) elle est complétée par une **lettre du Responsable de formation** précisant :
 - l'intérêt pédagogique de l'activité proposée par rapport à la formation de l'apprenti ;
 - les modalités d'exploitation en centre de l'expérience vécue à cette occasion ;
 - les conditions de récupération par l'apprenti du temps de formation en centre.
- 3°) le dossier ainsi constitué est envoyé par le Responsable de la formation au CFA de l'Enseignement Supérieur de la Région Limousin **au moins 15 jours à l'avance** ;
- 4°) le CFA de l'Enseignement Supérieur notifie au SAIA (Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage) Rectorat de Limoges, la modification de l'organisation de la formation de l'apprenti concerné.

Le non-respect de cette procédure entraînera, en cas d'absence de l'apprenti à la formation initialement organisée, la mise en œuvre des sanctions prévues par le code du travail pour absence injustifiée.